

2011 - Initiation aux travaux en hauteur et descente d'urgence

Fiche mise à jour le 07/04/2023



Site AFPPENN

545 €

Site Client

2 500 €



Objectifs : L'agent sera en mesure : - d'ascensionner tout type de support et de se positionner à son poste de travail, - de mettre en œuvre les outils et matériels couramment utilisés dans les travaux en hauteur, - de respecter la réglementation liée au travail en hauteur, - de respecter les règles de balisage de chantier.



Apports théoriques : Les différents équipements de sécurité. La signalisation d'un chantier temporaire ou permanent et sa mise en œuvre. Décret 924.2004.



Apports pratiques : Les différents moyens d'ascension et leur utilisation. La manutention des échelles bois. Les positions de travail en hauteur en fonction des tâches à accomplir. L'utilisation et la mise en œuvre des dispositifs de Vérification d'Absence de Tension (VAT). L'utilisation et la mise en œuvre des dispositifs de Mise à la Terre et en Court-Circuit (MALT-C/C). L'utilisation et la mise en œuvre des matériels de reprise d'efforts mécaniques. L'utilisation du descenseur et la réalisation de différents types de nœuds.



Pré-requis : L'agent devra avoir un certificat médical d'aptitude aux travaux en hauteur.



Modalités d'évaluation : Evaluation des acquis :

Une évaluation est réalisée au cours du stage pour permettre de vérifier l'atteinte des objectifs.

Bilan de la formation :

Une séance de synthèse est organisée en fin de stage.

A l'issue du stage, une attestation de formation est adressée à l'employeur.



Méthodes mobilisées : Les formateurs de l'AFPPENN ont plusieurs années d'expérience en formation pour adulte.

Ateliers pédagogiques reflétant la réalité terrain.



2 jour(s) , 14 heures



Agent s'inscrivant dans les formations « branchements aériens et aéro-souterrains » et « réseaux aérien BT » du processus de formation au métier de Monteur des réseaux d'électricité et n'ayant pas les connaissances suffisantes.



Si vous êtes en situation de handicap, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap.